

Luxembourg, le 20 décembre 2023

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Digitalisation:

« Fin novembre a eu lieu le Forum interdisciplinaire sur l'inclusion numérique. Il constitue l'une des quarante initiatives prévues par le Plan d'action national d'inclusion numérique et réunit les acteurs de l'écosystème de l'inclusion numérique pour discuter différentes thématiques liées au sujet. À en croire le Ministère de la Digitalisation, la troisième édition de ce forum aurait connu un grand succès auprès des quelque 120 représentants d'associations et d'organismes dont les publics cibles sont ou risquent d'être confrontés au phénomène de l'exclusion numérique.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Digitalisation :

- *Madame la Ministre peut-elle définir ou préciser la notion d'inclusion numérique ?*
- *Madame la Ministre peut-elle dresser une liste des différents partenaires du ministère agissant dans le domaine de l'inclusion numérique ? Comment ce partenariat est-il organisé concrètement ? Quelles sont, le cas échéant, les modalités de financement ou de subvention en la matière ?*
- *Combien de personnes ont profité des formations continues liées à l'inclusion numérique et proposées par le ministère ?*
- *Dans quelle mesure le ministère a-t-il opté pour une approche de décentralisation géographique afin de sensibiliser et*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

d'intégrer les citoyens vivant en milieu campagnard et demandeurs de formations spécifiques en relation avec l'inclusion numérique ? Quels sont les partenaires principaux du ministère dans les régions Est et Nord du pays ?

- *Comment se présente l'offre spécifique de formations continues à l'intention des personnes âgées de plus de 60 ans ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député